



CONCOURS DE NOUVELLES LITTÉRAIRES

Proposé par l'association - Les Arts S'Enchaînent - A.R.T.S.E

Présidente du Jury
ISABELLE GUYON

INSCRIPTION
PAR MAIL
avant le
25 février 2016



Envoi de la contrainte littéraire par mail
aux candidats le 1er mars 2016

Textes à renvoyer par voie postale
et par mail avant le 31 mars 2016

Mail : artse95@laposte.net

Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95overblog.com

Les Arts s'enchaînent - 06 75 86 79 96



Règlement du concours de nouvelles littéraires 2016

De l'association Les Arts S'Enchaînent

A.R.T.S.E

Article 1 : L'association Les Arts S'Enchaînent, organise un concours de nouvelles littéraires soumis à une contrainte. Inscription par mail entre le 1er janvier 2016 et le 25 février 2016 à l'adresse suivante artse95@laposte.net. Les personnes inscrites, recevront par mail la contrainte le 1er mars. Les nouvelles devront parvenir sous format papier en 5 exemplaires à l'adresse indiquée sur le règlement le 31 mars 2016 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, et envoyées simultanément par mail à l'adresse ci-dessus.

Présidé par Isabelle Guyon, le concours sera clos le 31 mars 2016. La participation au concours est interdite aux membres du jury et à leur famille.

Article 2 : Chaque candidat présentera un seul texte, rédigé avec la contrainte imposée du concours. Tout envoi à caractère licencieux, trop vulgaire ou politique serait d'office éliminé par le Jury.

Le texte ne dépassera pas trois pages dactylographiées en interligne simple (thème ARIAL, police 12) et envoyé en **cinq** exemplaires anonymes et sans aucun signe de reconnaissance possible. Il comportera, dans l'angle gauche, un sigle pour identification de l'auteur composé de trois lettres et d'un nom de fleur ou de plante (**exemple : MBP cyclamen**).

Vous joindrez dans une enveloppe cachetée :

a) Une fiche d'inscription soigneusement remplie où figureront le nom et l'adresse complète du candidat (ville, rue, code postal), le numéro de téléphone fixe ou mobile et l'adresse courriel (très lisiblement écrite), ainsi que l'œuvre présentée en cinq exemplaires.

b) La nouvelle sera simultanément envoyée par mail à l'adresse de l'association et présentée dans les mêmes conditions que le format papier (sigle à gauche). Le mail accompagnant le texte, devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et titre de la nouvelle. Le texte envoyé en pièce jointe, sera enregistré sous format numérique word doc ou docx ou PDF.

Article 3 : Le concours est gratuit et ouvert à tous. Le texte envoyé devra être anonymé. Il ne comportera que les sigles d'authentification de l'auteur présenté dans l'article 2. Il ne comportera donc aucun élément permettant d'identifier son auteur (signature, symbole) ni dans l'envoi papier ni dans le format numérique.

Article 4 : Expédition et renseignements uniquement à l'adresse suivante : **Association Les Arts S'Enchaînent 6 rue Victor Hugo 95350 Saint Brice sous Forêt**. Courriel : artse95@laposte.net. Aucune expédition ne devra être effectuée en recommandé ni suivi ou sous couvert d'un organisme ou association. Tout envoi NON CONFORME au présent règlement ou non accompagné de la fiche d'inscription signée, sera systématiquement mis HORS CONCOURS. Aucun manuscrit ne sera retourné. Les œuvres qui concourent seront publiées le temps des délibérations sur le site de l'association pour permettre au jury d'internautes de voter.

Article 5 : Les nouvelles seront soumises à deux jurys. Un Jury présidé par l'écrivaine Isabelle Guyon et un jury d'internautes. Les jurys se réservent le droit de ne pas décerner tous les prix si la qualité des textes n'est pas satisfaisante selon ses critères propres.

Le seul fait de poser sa candidature implique pour tous les concurrents, l'acceptation intégrale du règlement ainsi que le droit reconnu par les organisateurs de publier leur texte sur le blog de l'association : « Les arts s'enchâinent » Blog lesartse95overblog.com

Les décisions du Jury sont SANS APPEL et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation auprès de l'association « **les arts s'enchâinent**. » Les candidats demeurent seuls responsables de l'authenticité de leurs écrits. Toute participation primée reste acquise à ARTSE et peut éventuellement faire l'objet de publications sans aucune perception de droits, ceux-ci étant cédés automatiquement par la participation au concours.

Article 8 : Les trois premiers textes primés, recevront un diplôme et une œuvre dédiée par la présidente. Les œuvres concernées seront publiées en place d'honneur sur le blog des Arts s'Enchaînent.

Article 9 : Les lauréats seront prévenus des résultats par mail et par téléphone. L'annonce du classement se fera lors de la remise des prix : le dimanche 19 juin 2016 au cours de la journée de l'association qui se déroulera à la salle du chevalier Saint Georges à Saint Brice sous forêt.

Règlement à consulter sur le blog de l'association
Lesartse95overblog.com